



**HAL**  
open science

## Démolir, transformer ou conserver ?

Olivia Puel

► **To cite this version:**

Olivia Puel. Démolir, transformer ou conserver ?. Perspectives médiévales, 2020, La vie postmédiévale des artefacts médiévaux, 41. halshs-02529461

**HAL Id: halshs-02529461**

**<https://shs.hal.science/halshs-02529461v1>**

Submitted on 2 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Démolir, transformer ou conserver ? Le sort des églises médiévales de Savigny (Rhône) dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Olivia Puel

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/peme/32922>

ISSN : 2262-5534

**Éditeur**

Société de langues et littératures médiévales d'oc et d'oïl (SLLMOO)

**Référence électronique**

Olivia Puel, « Démolir, transformer ou conserver ? Le sort des églises médiévales de Savigny (Rhône) dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. », *Perspectives médiévales* [En ligne], 41 | 2020, mis en ligne le 25 mars 2020, consulté le 27 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/peme/32922>

---

Ce document a été généré automatiquement le 27 mars 2020.

© Perspectives médiévales

---

# Démolir, transformer ou conserver ? Le sort des églises médiévales de Savigny (Rhône) dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Olivia Puel

---

- 1 Les églises constituent indubitablement une part importante du patrimoine hérité du Moyen Âge. Ce numéro consacré à la réception et à l'usage des artefacts médiévaux à l'époque moderne fournit une belle occasion pour s'interroger sur le sort qui leur fut réservé au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'imaginaire collectif reste, pour une large part, tributaire des idées d'une « historiographie ecclésiastique<sup>1</sup> » qui, à la charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, rendit la Révolution française, notamment la Terreur, responsable de la dégradation, de la transformation ou de la démolition de nombreux édifices religieux. Le devenir des églises médiévales ne saurait pourtant être réduit à cette courte période de l'histoire de France.
- 2 L'historiographie relative à l'impact de la Révolution sur la religion catholique, en particulier sur le mouvement qualifié de « déchristianisation révolutionnaire<sup>2</sup> », est surtout composée de travaux d'historiens qui distinguent globalement les mesures mises en place en fonction de quatre grandes finalités : l'éradication du clergé, la laïcisation de la société, la destruction des symboles et des édifices chrétiens et, enfin, la mise en place de nouveaux cultes<sup>3</sup>. Corrélées à la documentation archivistique, qui concerne davantage les propriétés foncières, ces recherches n'accordent qu'une petite place au bâti religieux. Elles relativisent néanmoins, dans certains cas, l'importance des saccages révolutionnaires<sup>4</sup>. Ainsi la synthèse consacrée à la vente des biens nationaux, qui appelle à l'étude systématique du patrimoine religieux, insiste-t-elle sur la tendance à l'exagération de certains auteurs « soucieux de stigmatiser par ce biais la Révolution dans son ensemble<sup>5</sup> ».
- 3 Les approches focalisées sur le devenir du patrimoine bâti, religieux ou castral, sont rares. Dans ce contexte, le colloque pluridisciplinaire *Révolution française et « vandalisme*

*révolutionnaire* » s'est imposé comme une publication incontournable : il a non seulement révisé la notion même de vandalisme, mais il a aussi proposé des jalons pour la réalisation d'une enquête nationale portant, notamment, sur le sort des édifices pendant et après la Révolution<sup>6</sup>. Si le projet n'a pas abouti en tant que tel, il a néanmoins donné matière à réflexion à quelques auteurs qui, à la faveur du développement des études urbaines, se sont surtout intéressés aux établissements religieux, ou aux lieux de culte, qui étaient localisés en ville. Qu'ils soient de nature archéologique et/ou historique, les travaux consacrés aux grands monastères, souvent implantés en milieu rural, traitent en général du Moyen Âge bien plus que des Temps modernes. Quelques exceptions existent cependant parmi les monographies de sites<sup>7</sup>, mais elles restent rares. Dans l'historiographie récente, l'idée d'une géographie différentielle des destructions révolutionnaires, entre la ville et la campagne, semble d'ailleurs faire l'unanimité sans pour autant aboutir aux mêmes conclusions. Si l'exemple emblématique de Cluny a pu être utilisé pour montrer que le patrimoine rural avait souffert davantage<sup>8</sup>, celui de Bordeaux et de la Gironde tend au contraire à démontrer qu'il a été plus souvent épargné<sup>9</sup>. En tout état de cause, il semble difficile d'appréhender la situation des campagnes sans prendre en compte pour un territoire donné tous les édifices religieux, qu'ils soient modestes ou prestigieux. La présente contribution favorise cette approche globale à l'échelle d'un site médiéval : celui de l'abbaye et de la paroisse de Savigny, dans le département du Rhône. Elle envisage tous les édifices religieux présents dans cette petite entité territoriale dans le but de mettre en évidence la diversité des traitements dont ils firent l'objet dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, voire au-delà.

- 4 Au Moyen Âge, Savigny<sup>10</sup> était le siège d'une importante abbaye bénédictine qui jouait un rôle politique majeur au sein de la région lyonnaise<sup>11</sup>. Implanté dans les premiers contreforts du Massif central, dans un secteur rural relativement éloigné de la cité épiscopale, cet établissement constituait alors un point marquant du paysage (fig. 1).



**Figure 1. Reproduction d'une gravure de Jacques de Boissieu, intitulée « Le chantier », sur laquelle l'abbaye de Savigny apparaît en arrière-plan.**

Si la représentation est sans doute partiellement extrapolée par l'auteur, à partir des vestiges existants, elle reflète néanmoins l'impact que l'imposant monastère devait avoir dans ce paysage rural.

*Crédits* : Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, 3 J (fonds Galle), B 628)

- 5 Entouré d'une enceinte dotée de plusieurs tours, il comportait deux lieux de culte répondant aux impératifs de la vie monastique : l'abbatiale Saint-Martin et l'église Sainte-Marie. Il existait aussi, au nord-ouest du monastère, une petite agglomération à laquelle était rattaché un habitat dispersé, dont l'origine demeure méconnue. La population disposait de deux églises paroissiales, respectivement placées sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-André. La première était localisée à l'extérieur du village, du côté ouest, tandis que la seconde était dans le bourg, à proximité de l'abbaye. Toutes deux étaient placées sous la juridiction de l'abbaye et accueillaient les processions des moines<sup>12</sup>, y compris à l'époque moderne. Trois de ces quatre édifices de culte subsistaient à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ils apparaissent, de fait, sur le seul plan conservé du monastère (fig. 2).



**Figure 2. Plan parcellaire levé vers 1795 à l'occasion de la vente des bâtiments comme biens nationaux.**

Les trois églises qui subsistaient à Savigny au XVIII<sup>e</sup> siècle sont représentées de manière schématique et se distinguent des autres bâtiments par une grande croix, qui orne l'emplacement de leurs sanctuaires respectifs. De gauche à droite, apparaissent ainsi la paroissiale Saint-André, puis l'abbatiale Saint-Martin et enfin l'église Sainte-Marie.

*Crédits* : Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, 2 PL 196.

- 6 L'église Saint-Pierre, décrite comme « tombée en ruine par vétusté<sup>13</sup> » en 1628, était déjà abandonnée au moment de la Révolution<sup>14</sup>. Les trois autres églises disparurent au terme d'un long processus qui démarra au moment de la suppression du monastère, dix ans avant la Révolution française, et qui se poursuivit – loin de toute considération patrimoniale – au XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 3) et jusqu'à la Première guerre mondiale.

Aujourd'hui, leurs vestiges sont, pour la plupart, localisés dans des propriétés privées, donc masqués aux regards ; il est très difficile de les percevoir dans le paysage actuel (fig. 4).



Figure 3. Plan cadastral napoléonien levé en 1830.

Cet état des lieux intervient une trentaine d'années après le plan révolutionnaire. Il permet de constater que la paroissiale Saint-André existe toujours (en bleu sur le plan), que l'abbatiale Saint-Martin est détruite et que l'église Sainte-Marie a cédé la place à plusieurs propriétés.

*Credits* : Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, 3 P 1454.



**Figure 4. Vue aérienne du village de Savigny prise depuis le nord-ouest.**

L'emprise de l'abbaye est signalée par un cadre blanc, l'emplacement des différentes églises par leurs légendes respectives.

*Crédits* : Céline Bon (MAP-aria/ENSAL), 2010.

- 7 Après avoir proposé un bilan sur les événements survenus dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment à l'échelle de l'abbaye, cet article s'intéresse tour à tour au sort réservé à chacune de ces églises. Démolir, transformer ou conserver ? Une conjoncture commune n'implique pas nécessairement une réponse identique.

## 1. Les bouleversements des années 1760-1800

- 8 Les événements révolutionnaires et post-révolutionnaires tiennent évidemment une place prépondérante dans l'histoire savinienne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ils prennent ici une teinte particulière car ils suivent de près des changements amorcés trente ans plus tôt. Dès les années 1760 se pose en effet la question du devenir du monastère qui suscite de nombreux débats. L'étude attentive de ce contexte local se révèle indispensable pour comprendre les faits historiques, mais aussi pour aborder l'histoire des mentalités et, par là même, la perception de ces églises par les institutions et les personnes concernées. L'existence de nombreux documents d'archives, provenant d'origines diverses, est un atout qui permet, dans le cas de Savigny, de développer ces problématiques trop peu explorées.

### 1.1. Sécularisation ou suppression ? Des avis partagés

- 9 En 1690, l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville, supervisa une réforme de l'abbaye de Savigny, en promulguant notamment une ordonnance qui limitait le nombre de moines à vingt<sup>15</sup>. Pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'effectif savinien est donc réduit ; en 1766, un état du chapitre mentionnait quinze dignitaires et quatre enfants de chœur<sup>16</sup> auxquels il faut ajouter l'abbé commendataire. Malgré leur petit nombre, les membres de cette communauté ne partageaient pas la même conception de la vie religieuse, ni les mêmes souhaits pour leur maison.
- 10 Issu d'une puissante famille noble, implantée vers Autun, François de Clugny devint abbé-baron de Savigny en 1761 ; il le resta jusqu'à la suppression du monastère en 1780, ce qui ne l'empêcha pas de cumuler d'autres fonctions. Il était également aumônier du roi, vicaire général d'Autun puis, à partir de 1772, évêque de Riez. Figure caricaturale de l'abbé commendataire, il ne résida jamais à Savigny et il s'intéressa surtout aux revenus que lui procuraient sa charge abbatiale<sup>17</sup>. Un seul document témoigne de son intérêt pour cet établissement : il s'agit d'un procès-verbal de visite des biens et des fonds dépendants de l'abbaye qu'il commandita dès son entrée en charge afin d'évaluer, entres autres, le montant des réparations nécessaires dans le monastère. Son objectif était de prouver qu'il ne pouvait être tenu responsable de la ruine des bâtiments et qu'il était donc en droit de refuser de payer les travaux. Son implication dans l'affaire fut d'ailleurs minimale puisqu'il préféra laisser agir le curateur de son prédécesseur plutôt que de dépêcher sur place un expert qu'il aurait fallu rémunérer<sup>18</sup>.

11 Les membres du chapitre sont aussi connus pour l'année 1766 grâce au mémoire, rédigé par le grand-prieur, pour obtenir la sécularisation de l'abbaye. La liste ainsi établie<sup>19</sup> permet d'emblée de faire plusieurs constats : d'abord, l'abbé-baron n'était pas considéré comme un membre de la communauté ; ensuite, les religieux appartenaient à des familles nobles de la région et plusieurs d'entre eux possédaient des liens de parenté ; enfin, ces religieux étaient tous des dignitaires qui, à l'instar du grand-prieur, commençaient d'ailleurs à cumuler les bénéfices. Peu nombreux, non soutenus par leur abbé, les religieux de Savigny connaissaient alors de fortes difficultés tant pour réaliser les célébrations religieuses que pour assumer l'entretien des bâtiments ou pour gérer les affaires économiques. Leurs profils similaires et leurs difficultés communes ne doivent cependant pas donner l'illusion que les membres du chapitre partageaient les mêmes idées quant à l'avenir de leur établissement, ni même qu'ils s'opposaient unanimement à leur supérieur.

12 La correspondance du grand sacristain, Antoine Dédée, est à cet égard édifiante. Le 21 novembre 1761, il écrit à son frère pour lui relater les paroles qui lui avaient été rapportées par son abbé, François de Clugny, au sujet de son grand-prieur, Laurent de Foudras :

[...] il [l'abbé de Savigny] me dit [...] qu'il scavoit que monsieur le grand prieur avoit donné des mémoires affreux à feu monsieur le cardinal de Tenein et à l'archevesque d'aujourd'hui, qui ont été rendu et postés à monsieur l'évêque d'Orléans qui lui en a dit le contenu, et qui sont abominables, que monsieur l'évêque d'Orléans lui avoit encor dit que l'archevesque de Lyon lui avoit écrit que les dames qui dépendent du chapitre n'avoient ny ordre ny règle. L'abbé de Savigny [...] répondit à monsieur d'Orléans que cela venoit de la part du grand prieur qui avoit causé tout le relâchement que ces maisons pouvoient avoir, que lui-même demuroit chez ses domestiques, et non dans l'abbaye, [...] mais qu'il verroit parfaitement ce qu'il en seroit et qu'il lui en rendroit compte dans le mois de janvier. [...] l'abbé est furieux du peu d'ordre qu'il a mis dans ces deux maisons, de son établissement dans le bourg, [...]. Tout ceci, mon cher abbé, fera tomber sur l'abbaye quelque réunion malgré nous qui ne nous fera pas honneur, j'en meurs de peur. Ce que je puis vous dire, c'est qu'il me dit encor hier en le quittant qu'il n'avoit confiance qu'en moi, qu'il comptoit sur moi et qu'il me prioit d'accepter les lettres de grand vicaire et qu'il trouveroit le moyen d'en débarasser le grand prieur par lettres et d'avoir de lui un refus.<sup>20</sup>

13 D'après cet extrait, l'abbé-baron rendait Laurent de Foudras responsable de tous les manquements à la Règle observés à Savigny même, ou dans l'un des trois prieurés de chanoinesses qui dépendaient de cette abbaye : Alix, l'Argentière et Leigneux. Le grand sacristain rapporte ses propos sans paraître les remettre en cause. Au regard des festivités auxquelles il avait assisté avec l'abbé de Savigny et deux sœurs d'Alix<sup>21</sup>, ces accusations perdent cependant leur acuité.

Le lundi, madame Sozzi m'envoya inviter pour dîner avec eux chez elle, monsieur de Laurencin et le prieur de Tarare. Nous y fîmes tous trois, l'abbé et les deux sœurs, monsieur et madame Valoux de l'Arbresle, monsieur et madame Simon, aussi de l'Arbresle, la maîtresse de la maison et une fille qu'elle a avec elle. Cette madame Sozzi est la femme d'un avocat errant et qui la laisse toujours toute seule dans une petit espèce de château entre Saint-Germain et l'Arbresle [...]. Je vous avoueraï que cette femme ne passe pas pour avoir une bonne réputation et que je suis bien fâché que le jeune abbé y ayt ammené ses sœurs. On dit qu'elles y ont déjà été deux ou trois fois. C'est leur affaires.

14 Il n'est pas utile de porter un jugement sur les comportements respectifs de ces protagonistes. Ce qu'il faut retenir, en revanche, c'est les relations étroites qui

semblaient unir François de Clugny et certaines religieuses d'Alix, au premier rang desquelles figurait certainement la prieure, Louise de Musy de Véronin. Sans doute poursuivaient-ils des intérêts communs qui, n'en déplaise au grand sacristain, ne correspondaient pas à ceux de la communauté.

- 15 Deux autres lettres suggèrent d'ailleurs qu'Antoine Dédée eut rapidement des doutes sur les intentions réelles de François de Clugny : dans la première, écrite en juin 1761, il exprimait à son nouvel abbé toute sa confiance pour l'obtention de la sécularisation du monastère<sup>22</sup> ; dans la seconde, six mois plus tard, il essayait apparemment de lui faire entendre raison, à mots à peine couverts :

Vous qui avés de la religion, qui serés placé bientôt, vous pensez sûrement que les bénéfiques de votre abbaye doivent être par préférence à ceux qui font l'office dans votre église ; il se trouve toujours quelques sujets qui peuvent les mériter. Pourroit-on en conscience donner les manses de votre église à une autre ? Passé moi, mon cher abbé, toutes ces remarques, elles partent d'une façon de penser que vous m'avés permis de vous faire connoître.<sup>23</sup>

- 16 Les temps n'étaient pourtant guère favorables à la clémence vis-à-vis des ordres religieux traditionnels. C'est la même année, en 1766, que Louis XV ordonna en effet la création d'une Commission des réguliers qui aboutit au final à la suppression de nombreux établissements<sup>24</sup>. De fait, malgré les requêtes des moines, qui justifiaient leur demande de sécularisation par l'ancienneté de leur monastère et par son utilité pour les fils cadets de la noblesse<sup>25</sup>, malgré les suppliques de leurs familles – notamment celle du neveu du prieur de Tarare<sup>26</sup> – le roi de France Louis XVI, puis le pape Pie VI, se prononcèrent en faveur de la suppression de l'établissement, en 1779-1780. Cette décision était à l'avantage des trois chapitres de chanoinesses qui devaient hériter, à parts égales, de tous les biens de l'abbaye.

## 1.2. L'extinction du monastère à la veille de la Révolution française

- 17 La suppression de l'abbaye de Savigny fut confiée à l'archevêque de Lyon, Antoine Malvin de Montazet. Elle fut toutefois difficile à mettre en place et, en raison de réticences et de négociations multiples, elle dura jusqu'à l'aube de la Révolution. L'annonce de cette décision suscita de nombreuses réactions parmi les moines, mais aussi parmi les habitants du village de Savigny.

- 18 Le 10 juillet 1780, les moines furent relevés de tous leurs vœux, hormis celui de chasteté, par la bulle pontificale<sup>27</sup>. Le décret définitif de suppression intervint le 28 décembre 1781, au terme d'un an et demi de procédures visant à estimer, entre autres, la valeur des mensures de l'abbé, du convent et de chaque officier de l'abbaye, afin de procéder à un partage équitable des biens entre les trois chapitres héritiers. Les religieux mirent du temps à accepter cette décision et ils cherchèrent à obtenir des compensations. C'est le 12 juillet 1783 que Jean-Antoine de Laurencin, grand-prieur, Jean Ponthus d'Ethy, aumônier, et Joseph Philippe de Foudras, doyen de Lanay et prieur de Noailly, acceptèrent l'enregistrement des actes relatifs à l'extinction de l'abbaye aux conditions que :

la conventualité ne sera point éteinte et supprimée, que leurs églises ne seront point démolies et qu'ils continueront d'y faire l'office divin et de pratiquer tous les autres exercices de la régularité comme par le passé, et de jouir comm'ils ont fait jusqu'à présent de tous les revenus de la manse conventuelle et de leurs offices claustraux [...].<sup>28</sup>

- 19 Cette solution n'était cependant pas celle que plébiscitaient d'autres protagonistes directement intéressés par le sort de l'ancienne abbaye. Le 20 juillet 1783, le curé de la paroisse, les membres de la Fabrique et les Savignois se réunirent en effet, à la fin de la messe, pour ratifier à leur tour la suppression de l'établissement. Ils exprimèrent alors le souhait que l'un des trois chapitres héritiers viennent s'installer dans le monastère afin d'éviter que les villageois ne souffrent pas du départ de la communauté :
- [...] il n'y a jamais d'autre événement que la résidences des membres du chapitre de Savigni et le concours des étrangers qu'ils y attirent pour donner quelque vigueur à la consommation des denrées de la paroisse et au tous petit commerce des habitants<sup>29</sup>.
- 20 L'objectif était bien de préserver les atouts économiques du bourg monastique ; en témoigne d'ailleurs le second choix exprimé qui était celui d'une grande blanchisserie.
- 21 Quoi qu'il en soit, la suppression de l'établissement ne devait être effective qu'après le décès des derniers moines qui conservaient ainsi l'usufruit des bâtiments et des biens de l'abbaye. Toute décision était donc suspendue, et la documentation savinienne est relativement silencieuse jusqu'à la Révolution. Que se passa-t-il à Savigny avant que la nouvelle Assemblée constituante ne promulgue les premiers décrets relatifs aux biens du clergé ? La mémoire collective retient souvent les mouvements spontanés du mois de juillet 1789 qui saccagèrent, par exemple, certains établissements du Nord de la France<sup>30</sup> mais force est de constater que, même dans les régions fortement touchées, le phénomène n'eut rien de systématique<sup>31</sup>. La Grande peur est bien attestée en Forez et dans les Monts du Lyonnais<sup>32</sup>, au cœur desquels se trouvait l'abbaye de Savigny, mais elle n'aboutit pas à des destructions en nombre contre les établissements religieux, ni les châteaux. Du reste, aucune source ne témoigne d'incidents similaires en ce lieu, à cette époque-là.
- 22 Au contraire, les décisions prises quelques mois plus tard, entre novembre 1789 et février 1790, changèrent radicalement la situation des maisons religieuses. La mise à la disposition des biens du clergé, en faveur de la Nation, puis la suppression des ordres religieux laissèrent en effet le champ libre à l'appropriation – légale ou non – des biens mobiliers ou immobiliers des anciens établissements. Si nombre d'édifices religieux désaffectés furent vendus dès 1790-1791, les églises du monastère de Savigny ne furent mises aux enchères qu'en 1796. Fut-ce la présence des derniers moines qui retarda l'échéance ? Toujours est-il que Jean Ponthus d'Éthy et Nicolas Edme d'Anstrude furent confrontés aux événements qui survinrent au cours de ces cinq années incertaines. Secondant les officiers municipaux, ils essayèrent tant bien que mal de s'opposer aux nombreux pillages que commettaient les habitants du village, cherchant sans doute une compensation à la domination de leur ancien seigneur.
- 23 Au fil des registres de délibérations municipales, les procès-verbaux de visites permettent de saisir les dégâts alors commis au sein des bâtiments monastiques mais aussi de cerner le profil et les motivations de quelques-uns des voleurs. De manière générale, les pillages évoluèrent graduellement vers une organisation maîtrisée. D'abord réalisés par des individus isolés, qui agissaient la nuit avec discrétion et qui prenaient, pour leur propre compte, les matériaux légers et peu encombrants, ils furent peu à peu monopolisés par quelques personnes qui se réservaient la propriété des matériaux nobles et qui commandaient des ouvriers, moyennant salaire, pour réaliser le démontage des maçonneries, en plein jour, au vu et au su de tous. Un nommé Joseph Gérin fut dénoncé à plusieurs reprises pour la dégradation des édifices

monastiques et pour son comportement agressif à l'égard des officiers municipaux ou des derniers moines saviniens. Il était considéré comme un dangereux criminel parce qu'il s'était échappé du Bicêtre<sup>33</sup>. Le 30 août 1793, il s'adressa ainsi à un officier qui se trouvait face à lui :

[...] qu'il pouvoit prendre contre luy le parti que bon luy sembleroit, qu'il s'en moquoit, que la guerre civile étant prête à éclater dans toutes les parties de la République, il pouvoit tout faire impunément, puisque les autorités n'avoient plus de forces ; qu'au reste, dans tous les cas, il auroit à faire à luy.<sup>34</sup>

- 24 Cet homme obéissait néanmoins aux ordres de deux villageois plus aisés, au premier rang desquels figurait un certain Ribollet, qui posa un réel problème de conscience aux officiers municipaux. Notaire au bourg de Savigny, ce dernier remit sans discussion les titres seigneuriaux en sa possession aux autorités le 20 octobre 1793 ; il dressa aussi quelques procès-verbaux de dégradation des édifices monastiques. Mais il fut aussi l'un des principaux artisans des pillages effectués dans l'emprise de l'abbaye. Il commandait en effet quatre ouvriers chargés de lui fournir des matériaux à vendre ou à réutiliser dans sa maison en construction...

Si nous devons reveller tout ces faits aux citoyens administrateurs de la campagne de Lyon, nous ne devons pas aussi leur taire que le citoyen Ribollet a à sa solde depuis asses de tems les maçons Fraize et Blondin (...) ; ayant acheté asses récemment une maison près du bourg de Savigny d'un nommé Michallet, laquelle il a fait réparer et que, y ayant fait placer des portes et fenêtres qui n'étoit pas neuves, la veuve Michallet, mère de son vendeur, luy reprocha les avoir prises dans les bâtimens [de l'abbaye] de Savigny et que même elle les reconnoissoit (...).<sup>35</sup>

- 25 Cette situation pour le moins complexe s'éternisa pendant plusieurs années et, en ce qui concerne les bâtiments monastiques, ne prit fin qu'au moment de leur vente comme biens nationaux en 1796. Elle suscitait assez logiquement des réactions très diverses aussi bien chez les habitants que chez les représentants des autorités. Les officiers municipaux, chargés de protéger le site, furent eux-mêmes à l'origine de destructions importantes dans l'ancienne abbaye. Ils agissaient le plus souvent par intérêt financier – tout vol commis avant la vente des bâtiments entraînait un manque à gagner – mais aussi par idéologie révolutionnaire : à cet égard, l'exemple de l'église Saint-Martin se révèle très intéressant<sup>36</sup>. Certains agents de la garde nationale, dépêchés sur les lieux pour mettre fin aux vols, prêtèrent aussi main forte aux voleurs ce qui n'a rien de surprenant dans la mesure où ils étaient, pour la plupart, originaires de Savigny même...
- 26 L'ambivalence de ces comportements pourrait rendre vaine toute tentative d'analyse globale sur le sort réservé aux trois églises médiévales qui subsistaient à Savigny dans cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au premier abord, la question pourrait même sembler dénuée d'intérêt. Si les trois édifices culturels ont aujourd'hui disparu, leurs emplacements respectifs sont en effet occupés par des constructions ou des structures légères qui ont toutes été aménagées à l'époque contemporaine. Dès lors, leurs vestiges sont difficilement perceptibles dans le paysage à moins de disposer d'un plan parcellaire et d'avoir accès à des propriétés privées. Ce bref état des lieux ne doit pourtant pas faire illusion : la démolition de ces églises s'est déroulée selon un calendrier et un processus spécifiques, pour des raisons particulières et différentes. Leur sort fut scellé par les événements survenus dans les années 1760-1800 qui, certes, n'eurent pas toujours eu un effet immédiat, mais qui eurent en revanche des répercussions sur le long terme. La documentation écrite et graphique produite à cette

époque est en outre suffisamment précise pour déterminer les sentiments que les différents protagonistes éprouvaient à l'égard de chacun de ces lieux de culte et pour comprendre *in fine* les raisons qui aboutirent finalement à leur disparition.

## 2. Enjeux politiques, religieux et sociaux autour des églises

- 27 Au moment des débats sur le devenir de l'abbaye, dans les années 1760-1770, les derniers moines saviniens étaient apparemment les seuls à se préoccuper vraiment du sort de leurs églises et, en particulier, de l'abbatiale Saint-Martin. La seconde lettre, évoquée ci-dessus, qu'Antoine Dédée envoya à l'abbé de Savigny, le 25 janvier 1762, résume parfaitement les espoirs que plaçaient les membres du chapitre dans la sécularisation de leur établissement :

Vous pourés faire sentir à monsieur d'Orléans qu'il seroit domage de détruire notre église qui, avec peu de réparations, sera toujours regardé comme belle. La sécularité une fois faite, les maisons canoniales prendroient un autre lustre et, en attendant que les chanoines puissent se bâtir, il y a de quoi les loger et les prestres aussi. Dans l'espace de quinze ans, tout changeroit de face et le désordre prétendu seroit détruit étant sous les yeux de monsieur l'archevesque.<sup>37</sup>

- 28 L'annonce de la suppression du monastère changea évidemment la donne, et nombre de protagonistes se manifestèrent alors pour obtenir des compensations matérielles, ou plutôt immobilières. Au cœur des négociations se trouvaient les églises qui présentaient non seulement l'avantage d'être des bâtiments spacieux, susceptibles d'accueillir un grand nombre de personnes, mais aussi celui de contenir une réserve très importante de matériaux de construction. Leur sort respectif ne suscita pourtant pas les mêmes réactions parmi les personnes et les institutions concernées. Aussi faut-il examiner séparément le cas de chaque église afin de comprendre ce qui faisait, entre elles, une telle différence.

### 2.1. La démolition inéluctable de l'abbatiale Saint-Martin

- 29 L'église Saint-Martin, au nord, a toujours été distinguée par des expressions sans équivoque trahissant son statut prédominant aux yeux des moines saviniens : « *ecclesia nostra* », « *ecclesia magna* » ou « *maior ecclesia* » au Moyen Âge, « grande église » ou, tout simplement, « église de l'abbaye » aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Dédiée au saint patron du monastère, elle était l'église monastique par excellence et elle bénéficiait, à ce titre, d'une architecture imposante et monumentale. L'édifice, tel qu'il subsistait dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, fut bâti en un siècle et demi, à partir des années 1180, à l'initiative d'une communauté parvenue à son apogée qui, parallèlement à la rédaction de son cartulaire, entendait afficher ses prétentions dans la pierre<sup>38</sup>. Ses dimensions importantes – 60m de long environ pour 22,80m de large – allaient de pair avec la présence d'une tour en façade et d'un clocher massif à la croisée du transept mais aussi avec l'utilisation de matériaux nobles dans des lieux stratégiques : la pierre de taille dans l'avant-nef ou encore un pavement de mosaïque dans le chevet<sup>39</sup>. La localisation même de cette église, en face des deux tours d'entrées de l'abbaye, lui conférait un caractère imposant, voire intimidant, pour les quelques visiteurs autorisés à pénétrer

en ces lieux. La présence de la prison, dans l'une des tours de la poterne, accentuait sans doute le phénomène.

- 30 C'est le sort de cette église qui provoqua, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les réactions les plus contradictoires du côté des partisans de sa conservation comme des partisans de sa destruction. Les derniers moines voyaient en elle un monument sacré, remarquable tant pour son architecture que pour son mobilier et ses reliques. Dans ses mémoires présentés à l'archevêque en 1766, Laurent de Foudras lui consacra la majeure partie de la description du monastère en s'arrêtant sur chacun des lieux intérieurs – le vestibule, la nef, le sanctuaire, etc. – et en utilisant un vocabulaire démonstratif et élogieux. Il lui prêta des dimensions exagérées (100x40m), sans rapport avec la réalité, et il insista par exemple sur la qualité de la flèche du clocher qu'il estimait être « la plus belle, la plus hardie qui soit en France par la hauteur et son équilibre.<sup>40</sup> » Les deux moines sur place au moment de la Révolution étaient toujours très attachés à cet édifice mais ils n'avaient plus guère d'argument à apporter en faveur de sa conservation.
- 31 Le curé de l'église paroissiale Saint-André, François Antoine, et le représentant de la Fabrique étaient pourtant de cet avis, non pour la valeur religieuse du lieu, mais pour leurs intérêts propres. Cherchant à remédier à la capacité insuffisante de leur lieu de culte, ils cherchèrent en effet à obtenir la propriété de l'ancienne abbatale, et de quelques autres bâtiments monastiques, au profit de la paroisse. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 1780, ils adressèrent à l'archevêque de Lyon une requête récapitulant tous les arguments susceptibles de servir leur cause :

L'église de l'abbaye seroit très commode aux habitants pour les dimanches et les fêtes d'autant plus que, les fêtes solennelles, pendant la grande messe et les vêpres, la plus part des assistants ne peuvent pas se mettre à genoux [...]. On pourra dire que l'église de l'abbaye est sujette à des réparations considérables (cela est vrai), mais aussi la Fabrique de Saint-André est bonne, et ses revenus en ont augmentés depuis peu [...]; en cédant cette église abbatale, on pourroit y joindre des places, jardins qui y sont attenants. L'ancien cimetière seroit très commode. [...] On pourroit céder au curé de Savigny une des maisons du chapitre, telle que celle du grand sacristain ou celle du doyen de Lanay, avec un jardin.<sup>41</sup>

- 32 Les exemples d'abbatiales devenues paroissiales à l'époque révolutionnaire ne manquent pas, et plusieurs d'entre elles doivent leur conservation à de tels transferts<sup>42</sup>. La démarche des Savignois n'était pas incongrue. Le manque de place aurait pu être un argument de poids pour obtenir le transfert de la paroisse dans l'ancienne abbaye. Les prétentions du curé, réclamant pour lui-même l'une des maisons de dignitaires, furent-elles mal interprétées ? Toujours est-il qu'il n'obtint pas gain de cause. Le décret définitif de suppression de l'abbaye, promulgué le 21 décembre 1781, était parfaitement clair sur ce point : l'insuffisance de l'église paroissiale devait être résolue par d'autres moyens<sup>43</sup> et les deux églises monastiques étaient vouées à une démolition certaine, prévue après le décès des derniers moines usufruitiers. Or, la présence de deux moines à Savigny retarda l'application de cette décision jusqu'à la Révolution française qui apporta son lot de changements. Depuis le décret du 2 novembre 1789, qui mettait à la disposition de la Nation les biens du clergé, l'église Saint-Martin ne dépendait plus de l'archevêque de Lyon, mais des nouvelles autorités révolutionnaires. À l'échelle micro-régionale, son importance était considérable pour diverses raisons : d'abord, parce que le bâtiment servait de lieu de réunion pour les assemblées communales<sup>44</sup> et constituait

une réserve importante de matériaux ; ensuite, parce qu'il était perçu comme un symbole de l'oppression seigneuriale, combattue par le nouveau régime.

- 33 À en croire le nombre très important des actes qui lui sont consacrés, l'abbatiale était la cible privilégiée des pillers dans les années 1791-1792. De nombreux procès-verbaux faisaient état, à cette époque, des efforts de la municipalité pour remplacer quotidiennement les serrures des portes de cette église, brisées à chaque visite nocturne. L'insistance des voleurs à pénétrer en ce lieu n'a d'égale que l'obstination des officiers à tenter de les en empêcher. L'évolution des pillages dirigés contre cette église est par ailleurs très significative : si, au départ, les voleurs ne brisaient les vitres que pour trouver un passage, ils s'intéressèrent très vite aux matériaux mis en œuvre dans les baies. Ainsi les fenêtres furent-elles progressivement dépouillées de leurs panneaux de vitre et de leurs enchamps de croisée<sup>45</sup>. C'est finalement la structure même du monument qui fut mise à mal. Au-delà de ce constat, qui s'expliquait peut-être par une valeur plus grande des objets dérobés dans cette église, il est particulièrement intéressant de relever l'ambivalence des actions de la municipalité révolutionnaire. Certes, entre 1791 et 1795, les officiers prirent de nombreuses mesures pour faire cesser les vols et les déprédations commis dans l'abbaye et, en particulier, dans l'abbatiale. Mais ils commanditèrent également certaines des destructions les plus importantes que connut alors ce lieu de culte. Leur objectif était le plus souvent de préserver les intérêts financiers du district : c'est ainsi que, le 12 avril 1795, ils firent enlever les ornements des portes principales de l'abbatiale dans le but de les vendre aux enchères, une semaine plus tard<sup>46</sup>.
- 34 Dans le cas du clocher, tant admiré par les moines, les agents municipaux visaient en revanche ce qui étaient pour eux un symbole insupportable de l'Ancien régime, « un monument onteux de féodalité et de fanatisme<sup>47</sup> ». Le 20 mai 1794, ils réunirent devant l'église les hommes du village afin de choisir les plus vigoureux et les plus expérimentés, qui s'acquittèrent avec efficacité de l'opération. De toute évidence, cette destruction n'était pas un acte anti-religieux, mais un acte anti-féodal : le vocabulaire employé ne laisse subsister aucune incertitude, aucune confusion, quant aux motivations des autorités<sup>48</sup>. La population suivit par ailleurs les commanditaires dans cette décision. S'il est intéressant de remarquer que, parmi les ouvriers choisis, figuraient quelques-uns des pillers les plus assidus de l'abbaye, il faut en effet souligner le caractère fédérateur de cette opération. Les Savignois présents en nombre ne partageaient certainement pas les mêmes opinions politiques mais ils assistèrent, ensemble, à cette démolition, partielle et ciblée, mais hautement symbolique. Les édiles de la commune eurent-ils conscience d'avoir ainsi créé un événement majeur, susceptible de marquer durablement les esprits, d'autant plus qu'il ne s'agissait pas d'une exception ? Cette destruction s'inscrivait au contraire dans un mouvement parfois qualifié de « vague nivélatrice » en raison de la fréquence des atteintes commises contre les clochers « au nom de l'égalité<sup>49</sup> ». L'Ain tout proche fournit d'ailleurs un exemple significatif avec l'acharnement d'un avocat, Albitte, qui s'enorgueillissait en mars 1794 du fait qu'il ne subsistait plus un seul clocher dans le département<sup>50</sup>.
- 35 Après cette date, les pillers continuèrent à dépouiller l'église Saint-Martin au point de décourager les officiers de la commune qui, le 11 janvier 1795, finirent par conseiller au district de procéder à la vente des biens nationaux le plus vite possible sous peine de n'avoir plus rien à vendre. De fait, l'abbatiale fut acquise le 23 novembre 1795 par

Pierre Gallon pour le compte de Jacques Goubillon, marchand à Savigny, pour la somme de 1 800 000 livres<sup>51</sup>. En juillet 1796, toujours d'après les registres de la municipalité, elle était totalement détruite : son nouveau propriétaire l'avait transformée en carrière de pierres, et son démantèlement méthodique ne prit que quelques mois. Monument emblématique de l'abbaye, cette église Saint-Martin subit les conséquences du rejet de ce qui, au temps de la Révolution, représentait l'Ancien régime. Elle ne pouvait sortir indemne de cette période. Le sort de la deuxième église du monastère fut complètement différent.

## 2.2. La transformation radicale de l'église Sainte-Marie

- 36 L'église sud de l'abbaye était, par comparaison avec la précédente, un lieu de culte secondaire aux dimensions plus modestes et à l'architecture moins ostentatoire. Sans doute aussi ancienne que l'abbatiale, elle fit l'objet, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, d'importants travaux qui aboutirent, d'une part, à la réduction de sa superficie globale – notamment avec l'aménagement d'une petite nef à la place de la grande nef primitive – et, d'autre part, à la création d'un avant-corps occidental doté d'une chapelle haute. Elle était construite en petit appareil, constitué de blocs ramassés localement et employés sous une forme brute, et elle possédait un aspect similaire à celui de nombreuses églises paroissiales disséminées dans l'Ouest lyonnais. C'est d'ailleurs le caractère régional de son architecture qui la distinguait de l'église précédente, bien plus que son usage et ses fonctions. Ce lieu de culte marial était en effet doté des aménagements liturgiques indispensables à la célébration de la messe et des offices ; utilisée quotidiennement par les moines lors des messes en l'honneur de la Vierge et lors des processions, elle tenait aussi lieu d'abbatiale lorsque, la veille des fêtes majeures, l'église Saint-Martin faisait l'objet d'un grand nettoyage<sup>52</sup>.
- 37 Les descriptions modernes sont beaucoup moins prolixes au sujet de cette église ; elles présentent en outre le point commun d'être très factuelles. L'extrait ci-dessous provient du procès-verbal de visite commandité en 1762 par François de Clugny et rédigé par un expert extérieur, Jean-Baptiste Cussinet.

À l'orient de l'emplacement dudit cloître est une porte pierre de taille qui donne entrée dans un vestibule voûté à croix d'ogive supporté par un pilier de pierre de taille, duquel on descend dans une chapelle appelée la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre par sept marches qui y sont placées, le lambry de la nef en planches parroit très vieux, le chœur de ladite chapelle voûté, le plâtrage des murs entièrement dégradé, auroit besoin d'être refait en entier, ladite chapelle éclairée par deux vitraux en assez bon état, de même que leurs verres à petit plomb. À côté de ladite chapelle du côté de midy est une autre chapelle voûtée appelée la chapelle de Saint-Brice [Saint-Léger], éclairée par un vitreau, au fond de laquelle est un vieux tombeau pierre de taille, et vis-à-vis duquel est la maçonnerie et les pierres d'un autel.<sup>53</sup>

- 38 L'expert livra ici une brève description architecturale insistant en particulier sur les lieux qui méritaient, d'après les visiteurs, quelques travaux de réfection. Le caractère très neutre de ces quelques phrases ne surprend pas au regard du procès-verbal tout entier. Le texte produit par Laurent de Foudras, en 1766, étonne davantage. Lui aussi purement factuel, plus court que le précédent, il est dépourvu de toute appréciation personnelle, de tout louange envers la beauté ou la religiosité du lieu. Il ne trahit aucune admiration particulière pour cet édifice et il est, de ce point de vue, l'exact opposé de la description de l'abbatiale. Parmi les éléments relatifs à la localisation ou à

l'état de l'édifice, il contient cependant une information primordiale : « Dans la susdite église sont les tombeaux des maisons de Talaru, Faverges, Rebbé et de Saint-Jean.<sup>54</sup> » L'information est loin d'être anodine ; elle devra être considérée avec attention.

- 39 Dans ces descriptions *a priori* peu utiles pour aborder la perception que pouvait avoir les Savignois au sujet de cette église, il existe pourtant un élément assez remarquable. Dans le texte de Jean-Baptiste Cussinnet, le vocable de l'église fut enrichi pour devenir « Notre-Dame-sous-Terre ». La topographie particulière du site monastique<sup>55</sup> et l'accès à cet édifice par un escalier descendant, d'une dizaine de marches, justifiaient parfaitement l'adjonction de cet attribut inédit. L'église gagnait ainsi une image mystérieuse et romantique à l'instar de la chapelle de même vocable qui, au Mont-Saint-Michel, séduisait écrivains et architectes grâce à sa position enterrée, qui n'était pourtant pas d'origine. D'où vient ce vocable pour l'église de Savigny : l'expert en fut-il l'inventeur, traduisant par des mots le dénivelé menant en ce lieu, ou suivit-il les informations relayées par les deux habitants du village qui l'accompagnaient ?
- 40 Quoi qu'il en soit, les moines semblent avoir été plus attachés à une petite chapelle, Saint-Léger, qu'à cette deuxième église monastique. La mention d'un tombeau, dans le texte de Jean-Baptiste Cussinnet, lui confère d'abord un caractère funéraire que confirment d'ailleurs les obituaires de la fin du Moyen Âge<sup>56</sup>. Laurent de Foudras, lui, évoqua avec insistance ce petit lieu de culte qui était selon lui le berceau des premiers « solitaires <sup>57</sup> » à l'origine de l'abbaye de Savigny, au VI<sup>e</sup> siècle. À l'évidence, il lui accordait une place prépondérante ce qui, de prime abord, peut sembler surprenant puisqu'il ne s'agissait pas d'un édifice autonome, mais d'une chapelle latérale à l'église mariale. À une époque où certains courants de pensée prônaient un retour aux sources du christianisme, il comptait en réalité sur l'ancienneté visible de cette chapelle pour convaincre les autorités de ne pas supprimer son monastère<sup>58</sup>.
- 41 La communauté ne négligeait pas pour autant l'église Sainte-Marie, où elle continuait à s'acquitter de ses obligations, mais elle ne voyait pas en elle un édifice susceptible de servir ses intérêts immédiats. Pourtant, quand le décret de l'archevêque de Lyon annonça, en 1781, la destruction prochaine des deux églises de l'abbaye, les habitants de Savigny se mobilisèrent pour essayer de sauver cette église. C'était là un acte d'autant plus fort qu'ils se désintéressèrent totalement du sort de l'abbatiale. Voici un extrait significatif de la requête adressée en leur nom au prélat :

Supplient très humblement les bourgeois et principaux habitants de la paroisse de Savigny en Lyonnois et ont l'honneur de remontrer à Votre Grandeur qu'il existe dans l'abbaye royale de Savigny une très ancienne chapelle en bien bon état et séparée de la grande église de l'abbaye, qui est appelée Notre-Dame-de-sous-Terre, sous le vocable de la très sainte Vierge. Les suppliants ont une dévotion toute particulière à cette chapelle ; plusieurs même d'entre eux y ont ressenti plus d'une fois la puissante protection de la mère de Dieu et la paroisse y va faire la station à différentes processions de l'année. Cette chapelle est la seule qui existe à l'usage de cette paroisse. Les suppliants désireroient ardemment qu'elle leur fut conservée aux offres qu'ils font de l'entretenir en bon état, les réparations annuelles n'excédant point à vue d'œil la somme de dix livres. Le sol de cette chapelle est peu considérable ; elle peut subsister sans que cela ne gêne en rien la destination de la grande église et sa destruction affligera considérablement cette paroisse. Ce considéré, qu'il plaise, Monseigneur, ordonner que la chapelle dont il s'agit sera exempte de la démolition ordonnée par le décret de Votre Grandeur et subsistera aux profits desdits habitants qui se chargent d'y faire les réparations nécessaires et de l'entretenir avec la décence convenable.<sup>59</sup>

- 42 Les habitants demandèrent donc à l'archevêque de transférer la propriété de l'église Sainte-Marie vers la paroisse de Savigny. Ils s'engageaient ainsi à la remettre en état et à l'entretenir à leurs frais. Leurs arguments tenaient, d'une part, au bon état de l'édifice qui ne nécessitait pas d'importants travaux et, d'autre part, à l'attachement profond qu'ils ressentaient à son égard. Si cette dévotion peut surprendre dans ces années 1780, dans la mesure où le développement considérable du culte marial est souvent associé au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>, elle s'inscrivait à Savigny dans la continuité d'une relation particulière de la population avec l'église de la Vierge.
- 43 C'est l'analyse du corpus des 141 personnes<sup>61</sup> inhumées dans l'abbaye, entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui permet d'aboutir à ce constat : 51 d'entre eux étaient des laïcs qui, pour la plupart, avaient pris place dans le cimetière localisé à l'est des deux églises. Ceux qui avaient obtenu l'autorisation d'être enterrés dans l'aire claustrale avaient été dirigés en priorité vers les galeries du cloître, mais aussi vers l'église Sainte-Marie. Certes, il y eut quelques exceptions : le comte Guigue de Forez fut inhumé, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dans le chœur de l'église Saint-Martin ; les chevaliers Pierre de Mauvoisin et Josseran d'Oingt furent enterrés, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans la salle du chapitre. Mais il s'agissait, dans le premier cas, d'un privilège accordé à un grand seigneur de la région et, dans le second cas, d'un rapprochement familial entre deux seigneurs et leurs frères respectifs, de leur vivant abbés de Savigny<sup>62</sup>. Contrairement à l'abbatiale, réservée aux religieux, l'église Sainte-Marie était donc accessible aux laïcs. Ainsi la puissante famille de Talaru, proche des comtes de Forez, obtint-elle un caveau, localisé dans une chapelle latérale du chevet, devant l'autel Sainte-Marie-Madeleine. Cinq femmes et trois hommes y furent inhumés, entre le début du XIII<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; à en croire sa mention, dans le procès-verbal de 1762, d'autres membres de la famille les rejoignirent peut-être dans les siècles suivants. C'est dans cet édifice que les grandes familles de la région pouvaient élire sépulture, bénéficier de l'intercession des moines et, *de facto*, se recueillir sur les tombes de leurs ancêtres. L'implication des « bourgeois et des principaux habitants de la paroisse » pour la conservation de cette église trouve ici une explication rationnelle et logique.
- 44 Les sources conservées n'indiquent pas si les paroissiens reçurent une réponse de l'archevêque au sujet de leur requête ; quoi qu'il en soit, l'édifice ne devait être détruit qu'après la mort des derniers moines et, comme dans le cas de l'abbatiale, les événements révolutionnaires scellèrent l'abandon du projet. Par ailleurs, l'église Sainte-Marie fut relativement épargnée par les pillages commis dans l'ancienne abbaye avant la vente des biens nationaux. Elle n'apparaît que dans deux procès-verbaux : le premier, daté du 26 novembre 1792, signale des vols de boiseries et de panneaux de fenêtre ; le second, daté du 23 septembre 1793, constate cette fois la disparition de « trente-six pierres taillées en carré, presque toutes uniformes<sup>63</sup> » qui, d'après les officiers de la commune, provenaient du chœur. Peut-être s'agissait-il des fragments d'une barrière liturgique ? Cette absence relative de l'église mariale dans les registres de délibérations municipales doit sans doute beaucoup à l'attachement des habitants de Savigny pour le monument.
- 45 Ce lieu de culte fut finalement vendu, dans le même lot que l'infirmerie toute proche, le 19 novembre 1795 à un habitant de Lentilly, André Jay, qui agissait lui aussi au nom de Jacques Goubillon. Il ne connut toutefois pas le même sort que l'église Saint-Martin. Il fut en effet conservé, partiellement, jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle avant de disparaître. Sur le plan cadastral de 1830, son emplacement est occupé par plusieurs

parcelles bâties et non bâties que les matrices cadastrales permettent d'identifier (fig. 5). À l'ouest, un grand bâtiment rural (n° 626) avait été aménagé dans le vestibule de l'ancienne église pour servir de cuvier<sup>44</sup>, sans doute à l'initiative de son propriétaire, Jean-Nicolas Sage, qui possédait également les parcelles voisines (n° 594 à 597). Juste à côté, les chapelles superposées, au sud de l'église, avaient cédé la place à une première maison, à laquelle était associé un jardin, au bénéfice de Jean-Claude Guinamard (n° 613 et 624). À l'est, se trouvaient enfin trois habitations, également dotées d'un jardin, qui avaient été installées dans le chevet de l'église : deux petites maisons adjacentes, à l'emplacement du transept, appartenaient alors à Guillaume Chenevière (n° 607 et 611) et à la veuve Delorme (n° 608 et 610) ; la troisième, à l'emplacement du chevet à fond plat, appartenait à Marthe de Saint-Jean (n° 606 et 609)<sup>45</sup>. L'espace correspondant à la nef de l'église, compris entre ces quatre bâtiments, était déjà occupé par des jardins. En 1830, près de quarante ans après la suppression effective du monastère, subsistaient donc des portions entières de l'église Sainte-Marie, intégrées au village lors de du processus de création du Quartier dit de l'abbaye. Il n'est d'ailleurs pas anodin de souligner que l'un de ces propriétaires, la veuve Delorme, était née dans la famille Coquard ; elle descendait sans doute de l'un des signataires de la requête des habitants, en 1781, en faveur de cet édifice.

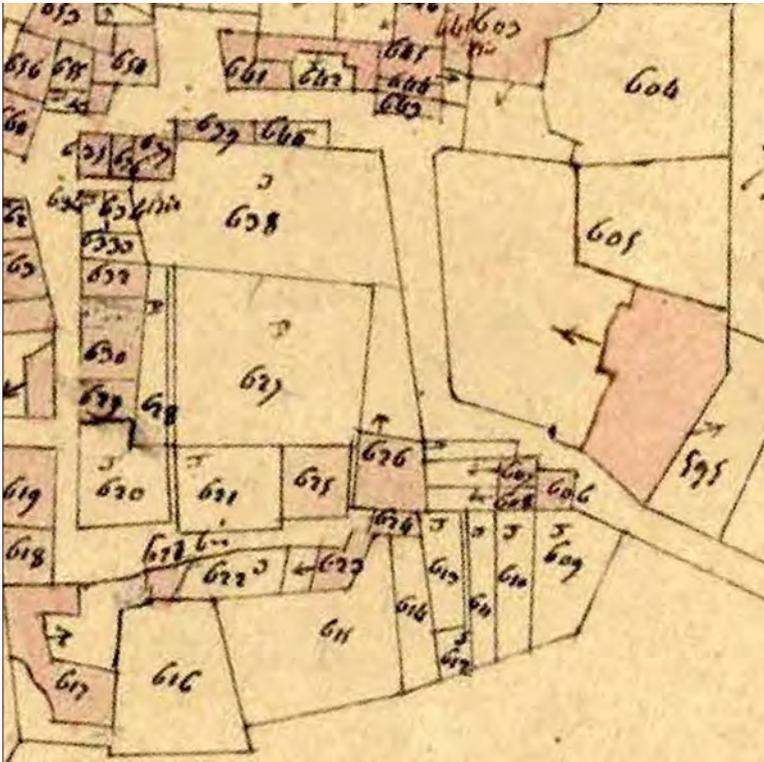


Figure 5. Extrait du plan cadastral napoléonien montrant les différentes maisons aménagées à l'emplacement de l'église Sainte-Marie.

*Credits* : Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon, 3 P 1454.

- 46 L'ancien cuvier existe toujours (fig. 6). Dans les années 1970, il a été loué à la mairie de Savigny sous le régime particulier du bail emphytéotique : il accueille aujourd'hui le Musée lapidaire, en sous-sol, et une grande salle utilisée lors de nombreuses manifestations communales.



Figure 6. Vue actuelle des vestiges de l'église Sainte-Marie prise depuis l'ancienne tour d'entrée de l'abbaye.

Crédits : Olivia Puel (ArAr, UMR 5138), 2012.

- 47 La première maison, au sud-est, subsiste aussi et, si la chapelle haute n'est guère perceptible, la chapelle Saint-Léger est au contraire très bien conservée. Les trois maisons situées à l'est ont en revanche disparu à une époque relativement récente ; elles ont laissé la place à une construction nouvelle. Les archives érudites produites, à la charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, par un architecte passionné de Moyen Âge, Amédée Cateland, fournissent un bon état des lieux. Plusieurs photographies, de peu antérieures à la première guerre mondiale, donnent à voir ces habitations, dans un état au demeurant très délabré, et renseignent ainsi sur les modalités de leur destruction et sur leur utilisation préalable. Sur la première, prise de l'est, apparaissent, à gauche, la maison établie dans les chapelles latérales de l'église et, à droite, une succession d'espaces bâtis et non bâtis. D'arrière en avant, il s'agit d'abord du cuvier aménagé dans le vestibule, puis du jardin correspondant à la nef<sup>66</sup>, puis des deux maisons installées dans les bras du transept et dans la tour de la croisée – l'ensemble semble si bien conservé que les maisons ne se distinguent même pas – et enfin la dernière maison, en ruine, placée dans le chevet (fig. 7).



Figure 7. Vue ancienne des vestiges de l'église Sainte-Marie prise depuis l'est par Amédée Cateland (avant 1914).

*Crédits* : Musée historique de Lyon, Hôtel Gadagne (non inventorié).

- 48 Les deux autres photographies, prises depuis l'emplacement de l'ancienne nef, offrent des informations complémentaires : elles montrent les maisons du transept dans leur état réel de ruine avancée. Sur la vue rapprochée, sont visibles la porte de la maison nord – celle qui appartenait à la veuve Delorme en 1830 – ainsi que les aménagements hétéroclites qui avaient été réalisés à l'intérieur des deux maisons : cloisons, planchers, escaliers, etc. (fig. 8).



**Figure 8. Vue ancienne des vestiges de l'église Sainte-Marie prise depuis le sud-ouest par Amédée Cateland (avant 1914).**

La porte visible correspond à la maison sud qui, en 1830, appartenait à la veuve Delorme.

*Crédits* : Musée historique de Lyon, Hôtel Gadagne (non inventorié).

- 49 La vue élargie, légèrement oblique, révèle ce qui est devenu un chantier de démolition : devant la maison nord – celle qui appartenait à Guillaume Chenevière – s'élève en effet un amas de pierres qui atteint la taille des deux femmes posant pour la photographie (fig. 9). L'acte de vente, passé en 1921 par la veuve Delorme (héritière de la précédente) pour Benoît Grillet, confirme que le sort réservé à la maison sud fut identique : il concerne « un jardin situé à Savigny, lieu de l'abbaye, dans lequel se trouvent les ruines d'un bâtiment entièrement écroulé<sup>67</sup> ».

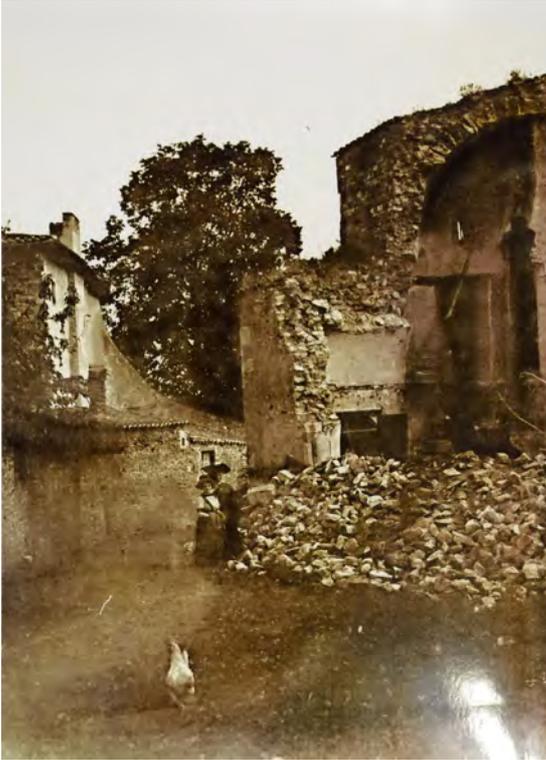


Figure 9. Vue ancienne des vestiges de l'église Sainte-Marie prise depuis l'ouest par Amédée Cateland (avant 1914).

Les ruines correspondent à la maison nord qui, en 1830, appartenait à Guillaume Chenevière.

Crédits : Musée historique de Lyon, Hôtel Gadagne (non inventorié).

- 50 La destruction de l'église Sainte-Marie ne se déroula donc pas dans les mêmes conditions que celle de l'abbatiale Saint-Martin. Elle n'est pas imputable à une décision originelle ; elle résulte de sa transformation en maisons et d'un défaut d'entretien, suivi d'un abandon relatif. L'édifice est tombé en ruine avant d'être exploité pour ses matériaux de construction. Sa démolition ne fut pas préméditée, mais opportuniste.

### 2.3. La conservation provisoire de l'église paroissiale Saint-André

- 51 L'église paroissiale Saint-André, qui était la seule à subsister dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne bénéficie pas de données aussi abondantes que les églises du monastère. Aussi son histoire monumentale, tributaire de rares et brèves remarques, reste-t-elle largement dans l'ombre<sup>68</sup>. La description de l'abbé Jean Roux, en 1844, suggère que l'édifice révélait deux campagnes de travaux :

La construction peut remonter au XI<sup>e</sup> siècle ; la forme en est rectangulaire. Elle n'a point de voûte, excepté le clocher qui s'appuie sur une petite coupole ; ses fenêtres, auparavant très étroites, ont été agrandies. Le chœur est d'un très beau style ogival du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>.

- 52 Si les témoignages de cet érudit doivent globalement être considérés avec une grande prudence, en raison de ses jugements de valeur péremptoirs, cette chronologie de construction en deux temps pourrait refléter une certaine réalité. En effet, la mention du curé de Saint-André dans une convention datée de 1197 atteste de l'existence préalable de l'église<sup>70</sup> et l'autorisation de faire une quête pour réparer le bâtiment<sup>71</sup>, en

1390 et en 1407, suggère la réalisation de travaux à la fin du Moyen Âge : dès lors, l'hypothèse ainsi formulée devient plausible. L'élévation du chevet, visible sur une photographie de 1887, ne s'oppose pas à une datation antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. Quoiqu'il en soit, cet édifice médiéval existait toujours à l'époque moderne ; localisé dans le bourg même de Savigny, il était plus accessible que l'église Saint-Pierre pour les moines et pour la majorité des habitants. Principal lieu de culte hors du monastère, il était en outre associé au cimetière paroissial, qui se développait à l'est, derrière le chevet (fig. 2).

- 53 D'après les sources relatives à la suppression de l'abbaye, cette église n'était pas suffisante grande pour tous les 900 communiants et les nombreux pauvres de la paroisse. En outre, prévoir des travaux d'agrandissement se révélait difficile au vu de sa localisation à l'intersection de trois chemins communaux. Le curé, François Antoine, lui reprochait, en 1780, de ne pouvoir accueillir les prêches de la mission de Saint-André qui, faute de place, étaient déjà délocalisés dans l'église abbatiale. C'est la raison pour laquelle il demanda le transfert de cette église vers la paroisse sans pour autant obtenir satisfaction<sup>72</sup>. Outre la démolition des deux églises monastiques, l'archevêque de Lyon cherchait une solution pour régler ce problème de capacité :

[...] on donnera le terrain de l'une ou de l'autre, et tout autre emplacement convenable dépendant dudit monastère, pour servir de cimetière à la paroisse dudit Savigny afin qu'elle puisse agrandir son église sur le total de son cimetière actuel, qui d'ailleurs est insuffisant pour l'inhumation des paroissiens.<sup>73</sup>

- 54 Là aussi, les événements révolutionnaires contredirent la solution envisagée, et l'église Saint-André comme le cimetière adjacent furent conservés en l'état et utilisés par la paroisse jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La privatisation des bâtiments et des terrains de l'abbaye, lors de la vente des biens nationaux, ne permettait pas à la commune d'en disposer à son gré. D'ailleurs, même dans un petit village comme Savigny, il n'aurait guère été envisageable d'aménager un cimetière au milieu d'habitations après un XVIII<sup>e</sup> siècle marqué par les discours hygiénistes qui recommandaient d'installer les cimetières en périphérie des centres urbains<sup>74</sup>. Malgré plusieurs tentatives vaines, c'est finalement en 1876 que le conseil de fabrique parvint à réunir la somme nécessaire à la reconstruction de l'église pour partie sur l'ancien cimetière<sup>75</sup>.
- 55 La conservation de l'église paroissiale confirme, si besoin est, que la population restait très attachée à la religion catholique<sup>76</sup>. Mais elle fut subie, et non choisie, par les habitants et par les desservants qui tournaient davantage leurs regards vers l'église mariale du monastère. Saint-André était pourtant l'église paroissiale du bourg : celle qui abritait, dans leur grande majorité, les sacrements jalonnant les différentes étapes de la vie des fidèles du bourg ; celle qui *a priori* accueillait, dans le cimetière adjacent, la plupart des défunts de la paroisse... Il s'agissait en définitive de l'église qui conservait l'essentiel du patrimoine familial des habitants. Comment expliquer alors ce désintéressement de la population ? Tenait-il simplement à l'étroitesse ou au délabrement de l'édifice ? Fut-il influencé par le curé de la paroisse ? La question est difficile à résoudre en l'absence de sources plus précises.

## Conclusions

- 56 À l'issue de cette étude, il faut d'abord rappeler que tous les édifices culturels du site de Savigny ne subirent pas le même sort au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment à la Révolution.

L'enjeu de la destruction de l'église Saint-Martin était double : son démantèlement progressif répondait aux intérêts économiques des pilleurs, puis de son nouveau propriétaire, tandis que l'abattement du clocher, ponctuel, revêtit un caractère politique. Visant ce que les révolutionnaires considéraient comme un symbole de la société féodale d'Ancien régime, elle tint davantage du civisme et du patriotisme que du vandalisme<sup>77</sup>. Sa démolition matérialisait le passage à un ordre nouveau, celui de la Nation, qui s'accompagna ici comme ailleurs d'actions régénératrices<sup>78</sup>. Les réactions exprimées à l'égard du sort de l'église Sainte-Marie, ou encore la conservation provisoire de l'église Saint-André, témoignent quant à elles d'un attachement sincère à la religion catholique et de la nécessité de maintenir un lieu de culte dans la paroisse. Leur démolition intervint bien après la Révolution après une utilisation à des fins d'habitats dans le premier cas, à des fins culturelles dans le second, à un moment où leur état respectif ne correspondait plus aux besoins.

- 57 Au-delà de cette approche strictement monographique, cette étude permet aussi de formuler quelques remarques qui tiennent davantage d'une approche sociale de l'histoire. Elle confirme évidemment une idée déjà bien présente dans l'historiographie : la Révolution française ne fut pas systématiquement synonyme de destructions, et toute généralisation excessive doit être évitée. Mais elle invite aussi à souligner qu'une même population englobant les responsables des autorités municipales et religieuses ainsi que les habitants de la paroisse pouvait, dans le contexte troublé de l'époque révolutionnaire, adopter des comportements totalement différents à l'égard des églises présentes dans leur environnement. Elle pouvait aussi bien se désintéresser de l'une, puis la démolir petit à petit et enfin la démanteler toute entière et, en parallèle, se mobiliser contre la destruction de l'autre, puis la soustraire aux pillages et la réutiliser. Influencées par la perception que les habitants avaient de ces églises, ces actions spontanées ou réfléchies reflètent avant tout les mentalités dans toute leur complexité. Elles traduisaient le vécu de la population savignoise, non pas en ces seules années révolutionnaires, mais bien au cours des siècles précédents. Saint-Martin subit le contrecoup du ressentiment général contre l'église de l'opresseur tandis que Sainte-Marie bénéficia de la ferveur religieuse et sans doute aussi du devoir de mémoire envers les défunts. Ainsi le sort réservé à ces églises monastiques au XVIII<sup>e</sup> siècle fut-il intimement lié au rôle qu'elles jouaient, depuis le Moyen Âge, dans la vie des habitants du village.

---

## NOTES

1. Bernard Plongeron (abbé), « Débats et combats autour de l'historiographie religieuse de la Révolution française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire de l'Église de France* 197, tome 76, p. 257-302, ici p. 263.
2. L'expression a été introduite dans l'historiographie révolutionnaire dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Michel Vovelle, *Religion et révolution. La déchristianisation de l'an II*, Paris, Hachette, 1976, 316 p.

3. Xavier Maréchaux, « Les séquelles de la déchristianisation de l'an II. L'héritage laïc sous le Consulat et l'Empire », *Napoleonica. La Revue* 15, 2012/3, p. 4-16. <https://www.cairn.info/revue-napoleonica-la-revue-2012-3-page-4.htm>
4. Tous les auteurs ne suivent pas ce mouvement de révision qui concerne une thématique souvent considérée comme marginale : ainsi le sort réservé aux édifices religieux est-il parfois résumé par des généralités. « *Those who flocked to the Easter 1795 services, [...] commonly found their churches (where they still exist) either deliberately damaged or in a state of accidental disrepair that followed on from years of enforced neglect or alternative uses as military hospitals, grainstores, prisons or 'Temples of Reason'. During 1792-1795, the state had sanctioned or connived at the physical destruction of France's Catholic heritage on a scale that far surpassed anything seen during the Wars of Religion in the sixteenth century* », Nigel Aston, *Religion and Revolution in France (1780-1804)*, London, Macmillan, 2000, 435 p., p. 191.
5. Bernard Bodinier et Éric Teyssier, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2000, 503 p. Chapitre 4 : « Le sort du mobilier précieux et des "monuments historiques" », p. 405-422, ici p. 415.
6. *Révolution française et "vandalisme révolutionnaire"*, actes du colloque de Clermont-Ferrand (15-17 décembre 1988), Simone Bernard-Griffiths, Marie-Claude Chemin et Jean Ehrard (dir.), 461 p. Notamment : Annie Regond, « "Vandalisme révolutionnaire" et protection du patrimoine pendant la Révolution française. Pour une enquête nationale », p. 131-141.
7. Par exemple les recherches pluridisciplinaires menées sur l'abbaye de Lérins : Mireille Labrousse, Eliana Magnani, Yann Codou, Jean-Marie Legall, Régis Bertrand, Vladimir Gaudrat (dom), *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Bégrolles-en-Mauge, Abbaye de Bellefontaine, 2005, 563 p. ; *Entre ciel, mer et terres : l'île monastique de Lérins (v<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Alain Bottaro, Germain Butaud, Cécile Caby et Yann Codou (dir.), Gand, Éditions Snoeck, 2018, 269 p.
8. Philippe Martin, « Les deux types de destructions du patrimoine religieux. L'exemple de la Révolution française », *Ethnologes* 39 (1), 2017, p. 51-62. <https://doi.org/10.7202/1051050ar>
9. Rémi Dauphinot, « Destructions, « vandalisme » et protection du patrimoine à Bordeaux et en Gironde pendant la Révolution française », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* 135, tome 113, 2001, p. 171-190. [https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_2001\\_num\\_113\\_234\\_2700](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2001_num_113_234_2700)
10. Cette présentation préalable s'appuie sur les travaux menés dans le cadre d'une thèse d'archéologie médiévale et d'un Programme Collectif de Recherches, interinstitutionnel et pluridisciplinaire, qui ont récemment permis un profond renouvellement des connaissances relatives au monastère : Olivia Puel, *Saint-Martin de Savigny : archéologie d'un monastère lyonnais. Histoire monumentale et organisation spatiale des édifices cultuels et conventuels (ix<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle)*, thèse d'archéologie médiévale, Université Lyon 2, 2013, 3 vol., 1427 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01243383>. Intitulé « Savigny : l'abbaye et ses territoires », le Programme Collectif de Recherche a été financé par le Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes et hébergé par le laboratoire ArAr depuis 2009 : <https://www.arar.mom.fr/recherche-et-activites/programmes-cofinances/st-martin-de-savigny-2018> Il a donné lieu à un colloque international, à Lyon et à Savigny, du 15 au 17 novembre 2018 : <https://www.arar.mom.fr/recherche-et-activites/rencontres-scientifiques/colloque-savigny-2018> Ces travaux individuels et collectifs sont en cours de publication.
11. Michel Rubellin, « L'abbaye de Savigny en Lyonnais au Moyen Âge : vie et effacement d'une puissance régionale », in M. Rubellin, *Église et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2003, p. 295-326.
12. Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon (AD Rhône), 1 H 27/3 : *Liber refusionum et ceremoniarum* de l'abbé François II d'Albon, chapitre « *De processioibus* », f° 200r.

13. AD Rhône, 1 H 26/1-7 : État des fondations de l'abbaye, p. 27 ([1780]).
14. Saint-Pierre était alors un « emplacement de terrain vacant en fermeture et chirats de pierre où existait anciennement ladite chapelle de Saint-Pierre à présent presque entièrement détruite et dont on ne trouve que de très légers vestiges chirats (...) ». AD Rhône, 1 G 90, n° 189 : Estimation des biens correspondant à l'église Saint-Pierre (6 mai 1792) ; Maryannick Lavigne, *Savigny, Préinventaire des Monuments et Richesses Artistiques du Rhône* 31, Lyon, Service du Préinventaire, 2003, p. 148-151.
15. AD Rhône, 1 H 24/1-1 : Ordonnance de Camille de Neufville au sujet du nombre de religieux (1690).
16. Archives Nationales (AN), G<sup>9</sup> 74, 20-21 : « Tableau de l'abbaye et chapitre Saint-Martin de Savigny » (1766).
17. Les documents dans lesquels il apparaît sont, dans leur grande majorité, des pièces de procédure engagées contre des particuliers.
18. AD Rhône, 1 H 242/5 : Rapport des châteaux et biens dépendant de l'abbaye de Savigny (1762-1763).
19. AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, f° 12v-13r (1766) : « Messieurs les très nobles : 1. Laurent de Foudras, grand-prieur, celerier de St-Laurent d'Oingt ; 2. Jean-Antoine de Laurencin Chanzé, chamarier ; 3. Jean-Claude Desgarest, prieur claustral ; 4. Alexandre Dety, grand celerier ; 5. Antoine Dédée, grand sacristain ; 6. Guillaume de Montrignon, hôtelier ; 7. Jean Ponthus Dety de Milly, aumônier ; 8. Henri de Maritain Davally, communier ; 9. Joseph de Foudras, doyen de Lasnay ; 10. Camille de Berthelas, doyen de Teylan ; 11. Charles Debard, chantre ; 12. Antoine Louis de St-Micaud, infirmier ; 13. Joseph de Berthelas d'Arphevillette, sacristain de Notre-Dame ; 14. Nicolas Edme d'Anstrude, croizier ; 15. Nicolas Marie de Prisque de la Tour Servile, prieur de Saint-Nizier. Quatre enfans de chœur. Il n'y a point de religieux claustraux. »
20. AD Rhône, série J, correspondance d'Antoine Dédée (inventaire en cours) : lettre à l'abbé de la Serrée (21 novembre 1761).
21. *Ibid.*
22. *Ibid.*, lettre à François de Clugny (2 juin 1761).
23. *Ibid.*, lettre à François de Clugny (25 janvier 1762).
24. Suzanne Lemaire, *La Commission des Réguliers (1766-1780)*, Paris : Recueil Sirey, 1926, 258 p.
25. AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21. Olivia Puel et Pierre Ganivet, « Les origines de l'abbaye lyonnaise Saint-Martin de Savigny », Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA [En ligne], Hors-série n° 10 | 2016, mis en ligne le 9 décembre 2016, consulté le 9 janvier 2017. <http://cem.revues.org/14491>
26. AN G<sup>9</sup> 74, pièce 20, chemise 2, doc. 2, fol. 1 : Extrait de lettre : « Monseigneur. Je me jette aux pieds de votre grandeur et la supplie d'avoir pitié de notre sort. Je suis dans ma quatorzième année, j'ai deux fraires plus jeunes. Nous avons perdu notre père dans notre bas âge et nous sommes sans fortune. [...] Mon oncle le prieur nous annonce qu'il est au moment de perdre son bénéfice, qui fait toute notre recourse. Monseigneur, notre état est si triste que j'espère que votre grandeur en aura pitié [...] » (1777).
27. AD Rhône, 1 H 26/2-1 et -2 : Brevet de Louis XVI (1779) et bulle de Pie VI (1780).
28. AD Rhône, 1 H 26/5-3 : Procuracy du chapitre de Savigny pour l'acceptation du décret définitif de suppression, des lettres-patentes et de l'arrêt du Parlement de Paris (12 juillet 1783).
29. *Ibid.*, Procuracy des habitants de Savigny pour l'acceptation du décret définitif de suppression, des lettres-patentes et de l'arrêt du Parlement de Paris (12 juillet 1783).
30. Christian Bonnet, « Les pillages d'abbayes dans le Nord et leur signification (1789-1793) », in *Révolution française...*, op. cit., note 6, p. 169-173.
31. Louis Trenard, « Le vandalisme révolutionnaire dans les départements septentrionaux », in *Église, vie religieuse et révolution dans la France du Nord*, actes du colloque d'Arras (novembre 1988), Alain Lottin (dir.), p. 165-184.

32. Georges Lefèbvre, *La Grande peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 2014 (réédition), 302 p.
33. Hébergé par l'Hôpital général de Paris, cet établissement *accueillait* les exclus, les malades, les pauvres et les criminels.
34. Archives municipales de Savigny (AM Savigny), registre de délibérations des années 1791-1813, f° 129v-130r.
35. *Ibid.*, f° 62-63 r.
36. Ci-dessous : 2.1.
37. AD Rhône, série J, correspondance d'Antoine Dedrée : lettre à François de Clugny (25 janvier 1762).
38. La nouvelle église fut construite en lieu et place d'un édifice antérieur, attribuable au IX<sup>e</sup> siècle, qui fut détruit au fur et à mesure de l'avancée des travaux (note suivante).
39. Pour une analyse historique et archéologique de cette église : Olivia Puel, « L'église Saint-Martin de Savigny du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire et archéologie d'un monument disparu », *Archéologie médiévale* 49, 2019, p. 159-204.
40. AN, G<sup>9</sup> 74, f° 54.
41. AD Rhône, 1 H 26/1-6 : Requête de François Antoine, curé de Saint-André de Savigny, au sujet de l'église Saint-Martin (1<sup>er</sup> octobre 1780).
42. À Paray-le-Monial comme à Mozac, les églises majeures furent toutes deux sauvées par le maire avant de devenir des églises paroissiales en 1791. Jean-Noël Barnoud, Nicolas Reveyron et Gilles Rollier, *Paray-le-Monial*, Paris, Éditions Zodiaque, 2004, p. 45-55 ; Denis Hénault, *L'Abbaye Saint-Pierre de Mozac. Architecture, décors et histoire d'un site monastique (VII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, 451 p.
43. Ci-dessous : 2.3.
44. AM Savigny, reg. 1791-1813, f° 116.
45. *Ibid.*, f° 44v-45r, 111v-112r, 164v-165r (1791-1793).
46. *Ibid.*, f° 194v.
47. *Ibid.*, f° 129v-130r.
48. Les sources relatives aux destructions commises sous la Révolution, en particulier entre 1793 et 1795, révèlent une certaine confusion dans les arguments présentés. Serge Bianchi, « Le "vandalisme" anti-féodal et le "vandalisme" anti-religieux dans le sud de l'Île-de-France de 1789 à l'an III », in *Révolution...*, *op. cit.*, note 6, p. 157-167.
49. Bernard Bodinier et ÉRIC Teyssier, *L'événement le plus important...*, *op. cit.*, note 5, 2000, 503 p., p. 417-418.
50. Louis Trenard, « Le "vandalisme révolutionnaire" dans les Pays de l'Ain : faits matériels et motivations », in *Révolution française...*, *op. cit.*, note 6, p. 251-258.
51. Alexandre Poidebard, *Le registre de la municipalité de Savigny pendant la Révolution, du 30 novembre 1791 au 4 pluviose an IV*, Lyon, Maugin-Rusand, 1891, p. 157-161.
52. Sur l'histoire monumentale de cette église : Olivia Puel, « Modéliser pour percevoir le disparu. L'église Sainte-Marie de Savigny (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », in *Arch-I-Tech 2010*, actes du colloque de Cluny (17-19 nov. 2010), 2011, p. 45-54. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01309709>
53. AD Rhône, 1 H 242/5, f° 48r : Procès-verbal établi pour François de Clugny (1762).
54. AN, G<sup>9</sup> 74, f° 54.
55. Localisé dans les premiers contreforts du Massif central, le site de Savigny est caractérisé par un relief très marqué : l'église Sainte-Marie et la chapelle Saint-Léger sont situées au point le plus bas d'une double pente (ouest-est et nord-sud).
56. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, cette chapelle est mentionnée comme le lieu d'inhumation de trois abbés décédés entre le milieu du X<sup>e</sup> et le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. La récente étude archéologique de ce petit monument a révélé l'existence, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, d'une importante campagne de travaux qui avaient pour objectif de créer une chapelle funéraire en lieu et place

d'un bâtiment antérieur (déjà une chapelle ?). Olivia Puel, *La chapelle Saint-Léger dans le monastère Saint-Martin de Savigny (Rhône). Étude archéologique du bâti*, Service Régional de l'Archéologie Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, 128 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02460195>

57. AN, G<sup>9</sup> 74, f<sup>o</sup> 49 et 54.

58. Olivier Puel et Pierre Ganivet, « Les origines de l'abbaye... », *op. cit.* note 25.

59. AD Rhône, 1 H 26/5-6 : Requête des paroissiens de Savigny (1781).

60. Brigitte Waché, « L'entrée de la piété mariale dans la liturgie. Exemple du XIX<sup>e</sup> siècle », *Transversalités* 122, 2012/2, p. 201-219. <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2012-2-page-201.htm> Le développement exponentiel de ce culte au XIX<sup>e</sup> siècle ne doit pourtant pas donner l'illusion que le siècle des Lumières avait éteint la piété mariale.

61. Ce nombre correspond aux sépultures échangées contre une institution de messe, une fondation d'anniversaire ou une rente annuelle ; il exclut les tombes ordinaires et gratuites, localisées dans le cimetière monastique ou dans la galerie ouest du cloître.

62. Olivia Puel et Pierre Ganivet, « La géographie des morts dans l'abbaye de Savigny (X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) » in Nicolas Reveyron, Olivia Puel et Charlotte Gaillard, *Architecture, décor, organisation de l'espace. Les enjeux de l'archéologie médiévale*, Lyon, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, 2013, p. 131-142 et p. 274-275.

63. AM Savigny, reg. 1791-1813, f<sup>o</sup> 83v-85r.

64. Le terme « cuvier » désigne la cuve utilisée pour fouler le raisin puis, par extension, le bâtiment composé de la cave et de la salle du pressoir.

65. AD Rhône, 3 P 262/1 : État des sections (17 juin 1830) ; 3 P 265/2 et /3 : Matrice des propriétés foncières (1830-1914) ; 3 P 265/4 et /5 : Matrice des propriétés non bâties (1914-1952) ; 3 P 265/6 : Matrice des propriétés bâties (1911-1952).

66. L'arrachement de mur visible à l'extrémité nord de la maison précédente correspond au gouttereau sud de l'église.

67. Copie d'un acte de notaire de l'étude de Maître Honoré Bourgeois (Sain-Bel) (21 février 1921).

68. Maryannick Lavigne, *Savigny*, *op. cit.*, note 14, p. 131-132.

69. Jean Roux, « Savigny et son abbaye », *Album du Lyonnais*, Lyon, Imprimerie Boitel, 1844, p. 153-203, p. 202.

70. Auguste Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny (suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay)*, vol. 1 : Cartulaire de Savigny, Paris, Imprimerie nationale, 1853, charte n° 948, p. 514-516.

71. AD Rhône, 1 H 64 : Inventaire des titres de la charmerie (1629), f<sup>o</sup> 12v et 14v.

72. AD Rhône, 1 H 26/1-6. Ci-dessus : 2.1.

73. AD Rhône, 1 H 26/4-5 : Décret définitif de suppression de l'abbaye de Savigny (28 décembre 1781).

74. Exemple de Lyon : Olivier Zeller, « La pollution par les cimetières urbains. Pratiques funéraires et discours médical à Lyon en 1777 », *Histoire urbaine* 5, 2002/1, p. 67-83.

75. Un nouveau cimetière avait effectivement été créé au nord-est du village, en 1830-1831. Sur la nouvelle église paroissiale, voir : Maryannick Lavigne, *Savigny*, *op. cit.*, note 14, p. 133-136.

76. Rémi Dauphinot, « Destructures, ... », *op. cit.*, note 9, p. 178.

77. Daniel Hermant, « Destructures et vandalisme pendant la Révolution française », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1978/4, p. 703-179, ici p. 711.

78. Pierre-Yves Balut, « La double inconstance : patrimoine et conservation, vandalisme et destruction », in *Révolution française...*, *op. cit.*, note 6, p. 8-9 ; Rémi Dauphinot, « Destructures, ... », *op. cit.*, note 9, p. 175-176. Philippe Bourdin et Philippe Boutry, « L'Église catholique en Révolution. L'historiographie récente », *Annales historiques de la Révolution française*, [En ligne], 355 | janvier-mars 2009, mis en ligne le 29 décembre 2009, consulté le 02 janvier 2020. <http://journals.openedition.org/ahrf/10711>

---

## RÉSUMÉS

Les églises constituent aujourd'hui, à toutes les échelles du territoire, un témoignage incontournable du Moyen Âge. Cet article invite à s'interroger sur les conséquences réelles de la Révolution française sur ce patrimoine bâti religieux. Saccages et destructions sont souvent associés à cette période troublée qui visait à instaurer une société nouvelle. Ils ne furent pourtant ni systématiques, ni engendrés par un sentiment anti-religieux mais, plus souvent, par un mouvement anti-féodal. On envisagera ici le cas des lieux de culte implantés dans une entité territoriale restreinte : l'abbaye et la paroisse de Savigny, dans le Rhône. À partir d'archives modernes abondantes, on s'attachera à déterminer quel était la perception par la population et la municipalité de ces trois églises – abbatiale, monastique et paroissiale – qui ne connurent pas le même sort dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Démolir, transformer ou conserver : les réactions variées, parfois contradictoires, des différents protagonistes s'expliquent par les relations qu'ils entretenaient, depuis le Moyen Âge, avec ces édifices. L'histoire des monuments est indissociable de celle des mentalités.

Today, churches are, at all levels of the territory, an inescapable testimony of the Middle Ages. This paper invites to consider the real consequences of the French Revolution on this religious built heritage. Ransacking and destruction are often associated with this troubled period that aimed to establish a new society. However, they were neither systematic nor caused by an anti-religious sentiment but, more often, by an anti-feudal movement. This article considers the case of places of worship located in a small territorial entity: the abbey and parish of Savigny, in the Rhone. Based on abundant modern archives, it attempts to determine how the population and the municipality felt about these three churches - abbey, monastery and parish - which did not suffer the same fate in the second half of the 18<sup>th</sup> century. Demolish, transform or conserve: the varied, sometimes contradictory, reactions of the different protagonists can be explained by the relations they had had with these buildings since the Middle Ages. The history of monuments is inseparable from the history of mentalities.

## INDEX

**Mots-clés** : Rhône, Révolution française, monastère, patrimoine religieux, destruction, conservation

**indexpersonnesmedievales** Guigue de Forez, Josseran d'Oingt, Pierre de Mauvoisin, Talaru (famille)

**Parole chiave** : Rhône, Rivoluzione francese, monastero, patrimonio religioso, distruzione, conservazione

**indexmodernes** Alix (chanoinesse), Anstrude (Nicolas Edme d'), Antoine (François), Argentièrre (chanoinesse), Cateland (Amédée, Chenevière (Guillaume), Clugny (François de), Coquard (famille), Cussinnet (Jean-Baptiste), Dedrée (Antoine), Delorme (veuve), Foudras (Joseph Philippe de), Foudras (Laurent de), Gallon (Pierre), Goubillon (Jacques), Grillet, Benoît), Guinamard (Jean-Claude), Jay (André), Laurencin (Jean-Antoine de), Leigneux (chanoinesse), Louis XV, Louis XVI, Malvin de Montazet (Antoine), Musy de Véronin (Louise de), Neufville (Camille de), Pie VI, Ponthus d'Ethy (Jean), Roux (Jean), Sage (Jean-Nicolas), Saint-Jean (Marthe de)

**Keywords** : Rhône, French Revolution, monastery, religious heritage, destruction, preservation

**Thèmes** : abbaye de Savigny